

Date de dépôt : 17 juin 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean Romain : Pourquoi ne pas maintenir DEUX établissements (un sur la rive droite, un sur la rive gauche) qui proposent chacun le grec ET le latin aux élèves ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il est inutile de rappeler ici le rôle central qu'a joué Genève dans l'histoire des humanités classiques, ainsi que son apport essentiel à la culture européenne.

En 2016, suite à une baisse des effectifs lors des inscriptions, une rationalisation fut imposée, limitant l'offre du grec à Calvin et à Voltaire. A la suite d'une pétition de 4400 signatures, à des articles de presse et à des lettres, la conseillère d'Etat a reçu une délégation de collégiens candolliens et elle s'est engagée à ouvrir le grec dans un 3^e établissement si les effectifs le permettaient. Depuis, les effectifs demeurent suffisants (environ 75 dans le canton) pour ouvrir le grec dans trois établissements (Calvin, Candolle et Voltaire).

Une note interne du 10 mars 2020 informe d'une nouvelle rationalisation des OS dès la rentrée prochaine, présentée comme une mesure d'économie : le latin et le grec sont séparés sur la rive gauche (où le bassin de recrutement est plus favorable aux langues anciennes). Or les statistiques montrent que 50% des élèves étudiant une langue ancienne choisissent également l'autre langue ancienne, dans une perspective de continuité avec le C.O. et de complémentarité. Il est donc important de ne pas réduire cet élan à la seule rive droite mais de le favoriser sur la rive gauche aussi.

Quant à l'argument économique, il est faux : en effet, deux mesures simples n'induiraient aucun poste supplémentaire. Il conviendrait simplement de :

- 1) changer l'OS latin en OS grec au collège de Candolle pour offrir l'étude grec-latin sur la rive gauche;*
- 2) indiquer très clairement ce changement lors des inscriptions on-line des élèves du cycle d'orientation au collège le mercredi 22 avril 2020.*

D'ailleurs, une récente pétition appuie cette demande.

Si le DIP entend vraiment faire des économies, il faudrait qu'il se penche sur la disparité notable au collège de Genève dans les effectifs des différentes options spécifiques : 16 élèves en OS biologie-chimie; 16 élèves en OS physique-application des maths; 18 élèves en OS et DF langues vivantes; 24 en OS économie-droit; 24 en OS grec.

On le sait, et cela est vérifié par les résultats dans les hautes écoles de notre pays, l'étude conjointe du grec et du latin permet aux collégiens d'acquérir une méthode de travail efficace, de renforcer la pensée logique et abstraite, d'approfondir leurs connaissances linguistiques et d'élargir leurs connaissances culturelles. Ce n'est pas le moment de restreindre cette possibilité.

Ma question est donc la suivante :

Pourquoi ne pas permettre à deux établissements d'enseigner conjointement le grec et le latin, un sur chacune des rives de notre canton ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Grand Conseil n'ayant pas octroyé les postes permettant de faire face à la forte hausse du nombre d'élèves, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse a dû prendre des mesures afin de dégager les moyens nécessaires pour assurer la rentrée 2020.

Ainsi, à l'instar de ce qui est pratiqué dans les autres cantons suisses, il a décidé de répartir les options entre les différents collèges afin d'éviter les trop petits effectifs et d'avoir une masse critique suffisante d'élèves dans les quatre degrés.

Le collège Voltaire est aujourd'hui l'établissement le plus central du canton, facilement et rapidement accessible en transports publics, notamment grâce à sa proximité avec la gare et avec les principales lignes de tram et de bus. Cette accessibilité a encore été renforcée grâce à la mise en circulation du Léman Express : à titre d'exemple, 36 minutes en transports publics suffisent pour rejoindre Cornavin depuis Chancy et 18 minutes depuis Chêne-Bourg.

Rappelons enfin, pour les élèves qui ne désireraient étudier que l'une des deux langues anciennes, que l'enseignement du grec est également offert au collège Calvin et celui du latin au collège de Candolle.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS